



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 252<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 21 juillet 2000, à 10 h 30

*Président* : M. Ka ..... (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport du Président sur sa participation aux réunions et conférences des organisations intergouvernementales (avril-juillet 2000)

Rapport du Vice-Président sur la Conférence internationale sur les réfugiés de Palestine, tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, les 26 et 27 avril, et sur la Réunion des Nations Unies pour les ONG sur les réfugiés de Palestine, tenue le 28 avril 2000

Rapport du Président sur la Réunion internationale des Nations Unies organisée à l'appui d'un règlement pacifique de la question de Palestine et de l'établissement de la paix au Moyen-Orient, tenue à Athènes les 23 et 24 mai 2000, et le Séminaire des Nations Unies sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne et le processus de paix au Moyen-Orient, tenu au Caire les 20 et 21 juin 2000

Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

*La séance est ouverte à 10 h 40.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapport du Président sur sa participation aux réunions et conférences des organisations intergouvernementales (avril-juillet 2000)**

2. **Le Président** décrit sa participation à la treizième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, tenue à Cartagena (Colombie) les 8 et 9 avril 2000, au cours de laquelle un certain nombre de délégations ont soulevé la question de Palestine, déploré les obstacles auxquels se heurte le processus de paix et demandé la reprise des négociations afin d'assurer qu'Israël respecte les engagements qu'il a pris. Dans le Document final de la Conférence ministérielle, les participants ont réaffirmé l'appui du Mouvement des pays non alignés au peuple palestinien dans ses efforts visant à rétablir ses droits légitimes et ont exigé qu'Israël évacue le territoire palestinien occupé et respecte ses engagements.

3. Il a également participé au Sommet du Sud du Groupe des 77, tenu à La Havane, qui a déterminé que la paix et la fin de l'occupation israélienne étaient des conditions préalables au développement du Moyen-Orient, qu'un règlement final devait être obtenu à la date limite du 13 septembre 2000, et que la Palestine devrait être déclarée un État indépendant ayant Jérusalem pour capitale. À la suite d'une déclaration faite par Yasser Arafat, Président du Conseil exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Président de l'Autorité palestinienne, M. Kadoumi, représentant la Palestine, a informé un certain nombre de délégations de la situation existant sur le terrain dans le territoire palestinien occupé.

4. Il a également participé aux travaux du Conseil des ministres de l'Organisation de la Conférence islamique, tenu en Malaisie du 27 au 30 juin 2000, ainsi qu'à une réunion préliminaire de haut niveau consacrée à l'élaboration des projets de résolutions et de documents. Le Conseil des ministres a abordé la question de Palestine, le conflit arabo-israélien, le statut de Jérusalem et le processus de paix. Les ministres ont adopté par consensus des projets de résolution sur toutes ces questions, en réaffirmant l'appui indéfectible de tous les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique à la cause du peuple palestinien et à l'établissement d'un État indépendant ayant Jérusalem

pour capitale. La Conférence a prié la communauté internationale de fournir au peuple palestinien une assistance économique et financière substantielle pendant la phase critique de transition. Dans une déclaration qui a été très bien accueillie, M. Kadoumi a récapitulé les phases du processus de paix, les obstacles rencontrés et les perspectives pour l'avenir. Dans le communiqué final, en ce qui concerne la question de Jérusalem, de la Palestine et du conflit arabo-israélien, le Conseil des ministres a prié la communauté internationale d'appuyer la candidature de la Palestine comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et sa participation à part entière au Sommet du Millénaire qui devait se tenir au Siège du 6 au 8 septembre 2000.

5. Finalement, il a participé aux travaux préparatoires du Conseil des ministres et de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenus à Lomé du 4 au 12 juillet 2000, ainsi qu'aux travaux de leur Comité de rédaction. La question du Moyen-Orient et la question de Palestine avaient fait l'objet de deux points séparés dans l'ordre du jour, mais elles ont été abordées conjointement au cours du débat général. M. Kadoumi, représentant la Palestine, a donné des informations sur l'évolution récente du processus de paix, notamment les efforts entrepris et les obstacles rencontrés depuis la réunion tenue à Charm al-Cheikh en vue de relancer le processus de paix. En ce qui concerne la question de Palestine, le Conseil des ministres s'est déclaré préoccupé par la lenteur de la mise en oeuvre du Mémorandum de Charm al-Cheikh en vue de la conclusion d'un accord-cadre, mais il a néanmoins félicité la direction de l'OLP, et en particulier le Président Arafat, pour sa patience, sa sagesse et son engagement envers la poursuite de la paix. Le Conseil des ministres a également souligné la nécessité de parvenir à un règlement final à la date limite du 13 septembre.

6. Dans le cadre du point relatif à la question du Moyen-Orient, le Conseil des ministres a souligné que la question de Palestine était un élément central du règlement du conflit arabo-israélien, en rappelant les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au Moyen-Orient, en particulier celles du Conseil de sécurité. Il a demandé l'application des engagements pris dans le cadre de la Conférence de paix de Madrid et a exigé le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens, du Golan et du Sud-Liban. Yasser Arafat, Président du Conseil exécutif de l'OLP et Président de l'Autorité palestinienne, a fait une déclaration très ap-

plaudie au Sommet de Lomé avant de partir pour Camp David, où se déroulaient les négociations de paix.

7. Il considère que le Comité souhaite prendre note du rapport du Président.

8. *Il en est ainsi décidé.*

**Rapport du Vice-Président sur la Conférence internationale sur les réfugiés de Palestine, tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris, les 26 et 27 avril, et sur la Réunion des Nations Unies pour les ONG sur les réfugiés de Palestine, tenue le 28 avril 2000**

9. **M. Rodríguez Parrilla** (Cuba), Vice-Président, dit que l'objectif de la Conférence internationale sur les réfugiés de Palestine, tenue au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, était de fournir des informations sur la situation actuelle des réfugiés de Palestine et examiner le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer afin de trouver une juste solution au problème des réfugiés. La situation pénible des réfugiés de Palestine a été analysée d'une manière approfondie dans le contexte de l'actuel processus de paix au Moyen-Orient. La Conférence internationale avait également pour objet de promouvoir des mesures concertées politiques et autres afin d'appuyer une solution durable au problème des réfugiés de Palestine, en tant que condition préalable à l'établissement d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et Président de l'Autorité palestinienne, Sir Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Laraki, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, et M. Kamal, Secrétaire général adjoint de la Ligue des États arabes, ont fait des déclarations au cours de la séance d'ouverture, qui a été suivie par trois séances plénières sur les réfugiés de Palestine – le plus ancien problème humanitaire dans le monde contemporain –, les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les réfugiés de Palestine, et les questions relatives aux réfugiés de Palestine et à l'actuel processus de paix au Moyen-Orient. Plusieurs experts internationalement réputés ont fait des exposés au cours des séances plénières, notamment M. El-Baz, Conseiller politique du Président égyptien, M. Rahman, chef du Département des réfugiés de l'OLP, M. Katz, un représentant du Parti travailliste à la Knesset israélienne,

M. Robertson, Coordonnateur spécial du Canada pour le processus de paix au Moyen-Orient, et M. Siegman du Conseil des États-Unis sur les relations extérieures.

10. Les participants à la Conférence comprenaient 58 gouvernements, 4 organismes et organes des Nations Unies, 3 organisations intergouvernementales et des représentants de 38 organisations non gouvernementales. Seize experts au total, aussi bien palestiniens qu'israéliens, ont fait des déclarations, et chaque séance plénière comprenait un débat ouvert, auquel les représentants de l'Oman, au nom du Groupe des États arabes, de l'Afrique du Sud, au nom du Mouvement des pays non alignés, de la France, de l'Indonésie, de la Chine, de l'Ukraine, de l'Italie et de l'Égypte ont apporté des contributions. Le Comité était représenté à la Conférence par une délégation composée de M. Farhâdi (Afghanistan), Vice-Président, de M. Balzan (Malte), Rapporteur, de M. Zackheos (Chypre), de M. Al-Kidwa (Palestine) et de M. Rodríguez Parrilla, en sa qualité de Vice-Président et chef de la délégation.

11. À la séance de clôture de la Conférence, le Vice-Président a présenté les conclusions des organisateurs de la Conférence, qui mettaient en évidence la situation défavorable des réfugiés de Palestine, demandaient l'intervention urgente de la communauté internationale et soulignaient l'importance, dans le contexte des négociations en cours sur le statut permanent, d'une solution juste à la question des réfugiés de Palestine en tant que condition préalable à la fois pour une juste solution de la question de Palestine et pour une paix durable au Moyen-Orient. Les organisateurs se sont également déclarés satisfaits des travaux du Groupe de travail sur les réfugiés et ont confirmé que les négociations multilatérales étaient un élément essentiel du processus de paix. De l'avis des organisateurs, la Conférence a démontré qu'il y avait un appui international solide en vue d'une solution à la situation pénible des réfugiés de Palestine conformément à plusieurs résolutions clefs de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Ils ont également réaffirmé la responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de tous les aspects de la question de Palestine, y compris le sort des réfugiés palestiniens, et le droit inaliénable des Palestiniens de retourner dans leur patrie ainsi que de récupérer leurs biens et de recevoir une indemnisation appropriée. Ils ont fait l'éloge des activités de

l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et prié instamment tous les gouvernements de fournir les fonds nécessaires pour lui permettre de maintenir ses services en faveur des réfugiés de Palestine. Le Vice-Président a souhaité exprimer la gratitude du Comité envers l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des États arabes et son désir de poursuivre sa coopération avec ces organisations.

12. Les participants à la Réunion des Nations Unies pour les ONG sur les réfugiés de Palestine, tenue sous les auspices du Comité, comprenaient des représentants de 66 organisations non gouvernementales et un certain nombre d'observateurs représentant des gouvernements et des organisations intergouvernementales. Les participants à la Réunion ont mis en évidence le rôle vital joué par les organisations de la société civile dans les opérations de secours, de promotion et de sensibilisation. Les membres du Comité ont reçu à la fin de la Réunion un exemplaire de la déclaration diffusée par les organisations non gouvernementales récapitulant les débats et les propositions.

13. Conformément à la pratique habituelle, les rapports des deux réunions seront publiés comme documents de la Division des droits des Palestiniens et résumés dans les rapports qui seront soumis à l'Assemblée du Millénaire. On pourra avoir accès aux documents finals de la Conférence et de la Réunion sur le site Web de la Division à l'adresse UNISPAL.

14. **Le Président** dit qu'il considère que le Comité décide de prendre note du rapport du Vice-Président.

15. *Il en est ainsi décidé.*

**Rapport du Président sur la Réunion internationale des Nations Unies organisée à l'appui d'un règlement pacifique de la question de Palestine et de l'établissement de la paix au Moyen-Orient, tenue à Athènes les 23 et 24 mai 2000, et le Séminaire des Nations Unies sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne et le processus de paix au Moyen-Orient, tenu au Caire les 20 et 21 juin 2000**

16. **Le Président**, donnant des informations sur les deux événements organisés sous les auspices du Comité, dit que l'objectif de la réunion d'Athènes était d'examiner les progrès accomplis dans le contexte du processus de paix et de promouvoir une intensification des mesures politiques et autres prises par les gouver-

nements, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile en vue de la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien et d'un appui aux efforts pour la paix.

17. M. Papandreou, Ministre grec des affaires étrangères, M. Peter Hansen, Commissaire général de l'UNRWA, parlant au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Emil Jarjoui, membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, et le Président, parlant au nom du Comité, ont fait des déclarations au cours de la séance d'ouverture. Les participants à la Réunion internationale comprenaient des représentants de 43 gouvernements, 1 représentant de la Palestine, 3 organisations intergouvernementales, 2 organismes des Nations Unies et 35 organisations non gouvernementales. Quinze experts, aussi bien palestiniens qu'israéliens, ont fait des déclarations en séance plénière.

18. Dans leur déclaration finale, les participants au séminaire ont demandé aux parties de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour préserver et consolider les progrès du processus de paix et de déployer tous les efforts possibles pour parvenir à un règlement définitif en septembre 2000. Les participants ont souligné que l'accord relatif aux questions de statut permanent (les réfugiés de Palestine, le statut de Jérusalem, les colonies de peuplement, les frontières et le partage des ressources en eau) devraient être fondées sur les normes du droit international et de la légitimité internationale, et ils ont réaffirmé que le processus de paix au Moyen-Orient était fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe « des terres en échange de la paix ». La déclaration finale a également mis en évidence la responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne tous les aspects de la question de Palestine jusqu'à ce qu'un règlement satisfaisant fondé sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et la légitimité internationale soit obtenu et que les droits inaliénables du peuple palestinien soient réalisés. Il souhaite remercier le Gouvernement grec d'avoir organisé la Réunion internationale et exprime l'espoir que cette coopération se poursuivra.

19. En présentant le rapport du Séminaire des Nations Unies sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne et le processus de paix au Moyen-Orient, tenu au Caire les 20 et 21 Juin 2000 (A/55/144-E/2000/87), il dit que l'importance de l'aide internationale pour satisfaire les besoins économiques

et sociaux urgents du peuple palestinien ne doit pas être sous-estimée. Le Séminaire, auquel ont pris part des experts palestiniens, israéliens et internationaux, a commencé par une évaluation des résultats économiques et des progrès accomplis dans le renforcement des institutions palestiniennes au cours de la période intérimaire. Il y a eu une table ronde sur les relations économiques israélo-palestiniennes et leur impact sur le renforcement de la paix dans la région, et une autre table ronde s'est penchée sur les répercussions des questions non économiques, telles que les colonies de peuplement israéliennes, la question de Jérusalem, les réfugiés de Palestine et l'accès aux ressources naturelles, en particulier l'eau, sur le développement économique et social du peuple palestinien.

20. Des représentants de 82 gouvernements, 5 organisations intergouvernementales, 17 organismes et programmes des Nations Unies et 32 organisations non gouvernementales ont participé au Séminaire, et des exposés ont été faits par 19 experts. Le Comité était représenté au Séminaire par une délégation de six personnes, dirigée par le Président. Dans son discours prononcé devant le Séminaire, il a informé les participants des efforts internationaux visant à promouvoir le projet « Bethléem 2000 » de l'Autorité palestinienne.

21. Il a exprimé sa gratitude au Gouvernement égyptien pour avoir accueilli le Séminaire, qui a contribué à mieux faire prendre conscience à la communauté internationale que les efforts visant à parvenir à un règlement politique n'aboutiraient à un succès que s'ils étaient accompagnés de politiques visant à améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et à promouvoir la coopération et le développement économiques régionaux.

22. Conformément à la pratique habituelle, les rapports des deux réunions seront diffusés en tant que publications de la Division des droits des Palestiniens. Le rapport du Séminaire du Caire sera également distribué en tant que document de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. La Déclaration finale de la Réunion d'Athènes et le rapport du Séminaire du Caire peuvent être consultés sur les deux sites Web dont dispose la Division.

23. Il dit qu'il considère que le Comité décide de prendre note des rapports de ces deux réunions.

24. *Il en est ainsi décidé.*

### **Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem**

25. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) dit que le Conseil central de la Palestine, qui s'est réuni les 2 et 3 juillet 2000 à Gaza, a affirmé sa détermination de donner effet à la Déclaration d'indépendance de 1988 grâce à l'établissement d'un État palestinien indépendant, ayant Jérusalem pour capitale, et à l'obtention de la souveraineté sur les terres palestiniennes situées à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, à la fin de la période intérimaire le 13 septembre 2000. Cette mesure était justifiée par le droit naturel et historique du peuple palestinien d'établir un État indépendant, qui a été affirmé dans la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

26. Il rappelle que la période intérimaire de cinq ans devait s'achever en mai 1999, conformément aux accords israélo-palestiniens pertinents. Toutefois, les deux parties ont accepté une prolongation d'un an, et ont fixé un nouveau délai au 13 septembre 2000 pour parvenir à un règlement définitif. À l'approche de ce délai, le Conseil a été forcé de réitérer sa détermination d'affirmer les droits du peuple palestinien.

27. Le 5 juillet 2000, le Président des États-Unis a demandé la convocation d'un sommet trilatéral à Camp David (Maryland). Le Président de l'Autorité palestinienne et le Premier Ministre israélien ont tous deux accepté cette invitation. Le sommet, qui avait été précédé par des réunions entre les deux parties à Washington à un niveau inférieur, a commencé le 11 juillet 2000. Lorsque le Président des États-Unis est parti assister au sommet du G-8 à Okinawa (Japon) le 19 juillet 2000, les deux parties ont accepté de rester à Camp David pour poursuivre leurs négociations. Toutefois, le sommet a été sur le point d'échouer parce qu'Israël a insisté sur des positions qui ne sont pas conformes aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui exigeait le retrait d'Israël de tout le territoire palestinien occupé en 1967, y compris Jérusalem-Est, qui, comme l'a déclaré à maintes reprises la partie palestinienne, doit être la capitale d'un État palestinien indépendant.

28. La partie palestinienne demeure engagée envers un résultat positif du sommet, qui permettrait l'établissement d'une paix globale et durable au

Moyen-Orient et le début d'une nouvelle ère pour la région.

29. Quels que soient les résultats du sommet, l'Autorité palestinienne demandera que la Palestine devienne membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Il est convaincu que la communauté internationale et, en particulier, le Comité appuieront sa délégation dans cette entreprise. Il souligne que l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité permanente envers le peuple palestinien, qui aura besoin de l'assistance de la communauté internationale même après la conclusion et la bonne application d'un accord de règlement définitif.

### Question diverses

30. **M. Cao Qing** (Chine), se référant à une enveloppe contenant des documents officiels envoyés à la Mission permanente de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétariat, dit qu'une grave erreur a été commise en ce qui concerne l'adresse figurant sur l'enveloppe. Il se déclare profondément mécontent qu'une erreur d'une telle gravité ait pu être commise par le Secrétariat. Il espère que le Secrétariat rectifiera rapidement cette erreur et fera en sorte que cela ne se reproduise pas. Il faut espérer que cette question sera traitée avec tout le sérieux requis.

31. **Le Président** dit qu'il demandera au Secrétariat de rectifier cette erreur et de prendre des mesures pour que cela ne se reproduise pas.

32. **M. Cao Qing** (Chine) dit qu'il souhaiterait recevoir une réponse du Secrétariat.

33. **Le Président** dit que le Secrétariat aura besoin d'un certain temps pour découvrir la source de l'erreur. Le représentant de la Chine recevra des éclaircissements en temps voulu.

34. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) exprime sa satisfaction au sujet des efforts déployés par la Division des droits des Palestiniens pour mettre à jour la documentation du Comité, une tâche qui a une importance à la fois historique et pratique. Il propose que la Division fasse rapport au Comité sur les travaux achevés jusqu'à présent.

35. **Le Président** dit que le Bureau examinera avec la Division la meilleure manière de donner suite à cette proposition.

*La séance est levée à 11 h 50.*